



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE




## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'ÉMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ PERPÉTUEL AVEC MÉCANISME D'ABSORPTION DE PERTES ET D'ANNULATION DE PAIEMENT DES COUPONS

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux -AMMC- a visé, en date du 15 Octobre 2019 et sous la référence N° VI/EM/024/2019, le prospectus relatif à l'émission obligataire subordonnée perpétuelle du Crédit Agricole du Maroc (CAM) pour un plafond de 850 000 000 MAD.

Le prospectus visé par l'AMMC est disponible à tout moment dans les lieux suivants :

-  Siège social du Crédit Agricole du Maroc : Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat (05.37.21.71.88) ;
-  A HOLDAGRO: 33 Avenue ATLAS AGDAL – Rabat (05.37.26.92.79) ;
-  Au siège de Capital Trust Finance et Capital Trust Securities: 50, Bd. Rachidi – Casablanca (05.22.46.63.50) ;
-  Au siège de Valoris Corporate Finance et de Valoris Securities: 355, Route d'El Jadida – Casablanca (05.22.23.97.60) ;
-  Sur le site de l'AMMC ([www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)) ;
-  Sur le site du CAM ([www.creditagricole.ma](http://www.creditagricole.ma)).

Un extrait de ce prospectus est disponible sur le site du CAM :

<https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications>

Par ailleurs, des résumés du prospectus en langue arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site du Crédit Agricole du Maroc :

<https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications>